

BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 81 – 30 septembre 2022

Faits saillants

- Démission du conseiller fédéral Ueli Maurer
- Approbation populaire de la réforme des retraites mais rejet de la réforme de l'impôt anticipé
- Assombrissement des perspectives économiques

Macroéconomie

Gouvernance : Au terme de plusieurs mois de rumeurs, le conseiller fédéral chargé des Finances Ueli Maurer (UDC-Zurich) a annoncé le 30 septembre sa démission à compter de la fin de l'année. Il aura siégé au Conseil fédéral pendant 13 ans, d'abord à la tête de la Défense puis des Finances depuis 2016. Ces dernières années, U. Maurer s'était distingué comme partisan d'une forte maîtrise de la dépense publique et premier défenseur de la compétitivité de la place financière helvétique, avec des succès toutefois mitigés, en attestent les récents rejets des projets de suppressions du droit du timbre et de l'impôt anticipé. L'Union démocratique du centre, qu'il a présidé de 1996 à 2008, prépare sa succession.

Conjoncture : D'après l'enquête « signaux conjoncturels » de la Banque nationale suisse (BNS), les entreprises anticipent un affaiblissement de la croissance de leur chiffre d'affaires au 3^{ème} trimestre 2022, avec un tassement de l'activité des services et dans la construction, tandis que l'industrie résisterait à court terme. L'inquiétude des entreprises se porte de plus en plus sur l'évolution des cours de change, en lien avec l'appréciation du CHF face à l'euro. La BNS souligne également une nette réduction des marges des entreprises qui ne repercutent pas entièrement les hausses des prix d'achat (en particulier énergétiques) sur leurs prix de vente – l'un des facteurs explicatifs d'une moindre inflation en Suisse par rapport aux pays voisins. Enfin, les employeurs relèvent une accentuation des pénuries de main d'œuvre, à l'origine d'une hausse des prétentions salariales des travailleurs. D'après la BNS, l'évolution conjoncturelle à court-moyen terme de la Suisse devrait principalement dépendre de l'évolution de la situation internationale et de la disponibilité de l'énergie dans le pays.

Politique commerciale : Le Conseil fédéral a approuvé cette semaine le renouvellement des accords internationaux sur le café (1964) et sur le cacao (1972), deux produits de première importance pour le pays. En effet, les importations suisses de café et de cacao ont triplé en valeur ces 30 dernières années, et plusieurs sociétés helvétiques jouent un rôle clef dans le négoce international de ces deux matières premières. La part de la Suisse dans les exportations mondiales de café s'élève à environ 10 %, en 2^{ème} position après le Brésil.

Situation sanitaire

Covid-19 : Le reflux des contaminations au Covid-19 observé depuis le début de l'été semble avoir pris fin, l'ensemble des indicateurs de suivi repartant sensiblement à la hausse. Du 19 au 26 septembre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a recensé 16 826 nouvelles infections, en augmentation de 22 % par rapport à la semaine précédente, avec un taux d'incidence sur 14 jours de 337 cas pour 100 000 habitants.

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 29/09	Var. vs 22/09
EUR/CHF	0,9498	-1,2 %
USD/CHF	0,9828	+ 1 %
SMI	10 128	- 1,7 %
Taux 10a	1,332 %	+ 14 pb

Secteur financier

Politique des marchés financiers : Outre la proposition de nouvelles mesures de renforcement de la compétitivité et de la capacité d'innovation de la place financière helvétique, le Conseil fédéral a annoncé dans son document de politique générale pour 2023 (i) le lancement de l'examen de la loi fédérale relative à l'imposition individuelle et (ii) l'adoption définitive de l'ordonnance révisée sur les fonds propres afin d'assurer la mise en œuvre des normes bancaires de Bâle III.

Secteurs non financiers

Energie : Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique du pays au cours de l'hiver 2022/2023, le Conseil fédéral autorise certaines centrales hydroélectriques à accroître temporairement leur production en utilisant davantage d'eau. Cette mesure devrait permettre d'augmenter la production de 150 GWh. En outre, pour éviter les congestions du réseau de transport d'électricité l'hiver prochain, le Conseil fédéral permet une hausse temporaire de 220 kV à 380 kV de la tension d'exploitation sur deux lignes de transport d'électricité.

Innovation : Pour la 12^{ème} année consécutive, la Suisse figure au 1^{er} rang du classement mondial sur l'innovation établi par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. L'institution relève notamment la qualité de l'écosystème de recherche et la forte capacité de financement de l'innovation par le secteur privé.

Numérique : L'administration fédérale a signé cette semaine les contrats relatifs au cloud public d'une durée de 5 ans pour un montant total de 110 M CHF avec 5 fournisseurs étrangers, à savoir : les entreprises américaines Amazon, IBM, Microsoft et Oracle ainsi que le groupe chinois Alibaba. D'après la Confédération, les clouds publics opérés par ces fournisseurs n'hébergeront pas de données sensibles. Critiqué pour ses exigences taillées pour les fournisseurs globaux, l'appel d'offres public avait été lancé en décembre 2020, et les adjudications annoncées en juin 2021.

Santé : Le conseiller fédéral en charge de la santé, Alain Berset, a annoncé une hausse moyenne des primes d'assurance maladie de +6,6 % pour 2023. Cet accroissement résulterait principalement des coûts induits par la pandémie de Covid-19 (traitements des patients, vaccination, effet de rattrapage des opérations reportées). Les réserves des assureurs, même réduites en raison des pertes sur les marchés financiers et de la hausse des taux d'intérêt, auraient toutefois permis d'atténuer une partie de la hausse des primes. Alors que les coûts de la santé devraient s'accroître à moyen-long terme en raison du vieillissement démographique, le Conseil fédéral a récemment transmis au Parlement un 2^{ème} paquet de mesures destinées à mieux maîtriser les coûts de la santé.

Votations populaires

Retraites - Fiscalité - Agriculture : Le 25 septembre, le peuple et les cantons ont approuvé à 50,6 % des voix seulement la réforme du 1^{er} pilier des retraites visant à garantir son équilibre financier jusqu'en 2030. La réforme AVS 21 acte l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite des femmes et des hommes à 65 ans (contre 64 ans auparavant pour les femmes) et le relèvement des taux de TVA, à compter du 1^{er} janvier 2024, à hauteur de 0,4 point (taux normal à 8,1 %, taux spécial pour l'hébergement à 3,8 % et taux réduit à 2,6 %). Les résultats du référendum populaire laissent toutefois apparaître de nettes divisions régionales sur la question des retraites (le « non » l'ayant largement emporté dans l'ensemble des cantons romands), un signal peu favorable au regard des réformes prochaines envisagées par l'exécutif. Par ailleurs, le peuple a rejeté à 52 % l'abolition de l'impôt anticipé frappant le rendement des obligations, une réforme soutenue par les milieux économiques qui devait renforcer l'attractivité de la place financière. Enfin, l'initiative contre l'élevage intensif a été refusée à 62,9 %.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Gilles BORDES
Rédacteurs : Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET
Pour s'abonner : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay